

Responsabilité du fait des produits en droit chinois

AFCDE

11 décembre 2019

ASIALLIANS

Réseau Asiallians | Asiallians Network

Paris • Beijing • Tianjin • Qingdao • Shanghai • Fuzhou • Xiamen • Guangzhou • Shenzhen • Hong Kong • Taipei

PRESENTATION

I. La réglementation applicable

II. Action en responsabilité délictuelle

III. Action en responsabilité contractuelle

IV. Responsabilité pénale

V. Sanctions administratives

I. La réglementation applicable

a. Lois et règlements généraux / Lois et règlements spécifiques

General laws and regulations

1. Article 122 General Principles of the Civil Law
2. Chapter 5 of PRC Tort Law
3. PRC Contract Law
3. Product Quality Law
4. Consumer Rights Protection Law
5. PRC Standardization Law
- ...

Laws and regulations on specific products

1. PRC Food Safety Law
2. PRC Drug Administrative Law
3. PRC Agricultural Product Quality Safety Law
4. PRC Seed Law
5. Regulation on the Administration of Recall of Defective Auto Products
- ...

b. Responsabilité contractuelle / délictuelle

Action en responsabilité sur le fondement de la relation contractuelle OU délictuelle.

Article 122 of General Principles of the Civil Law

b. Responsabilité contractuelle / délictuelle

- Responsabilité contractuelle
 - 1. PRC Contract Law
 - 2. Product Quality Law
 - 3. Consumer Rights Protection Law
- Responsabilité délictuelle
 - 1. Article 122 General Principles of the Civil Law
 - 2. Product Quality Law
 - 3. Tort Law

b. Responsabilité contractuelle / délictuelle

Est-il possible d'engager la responsabilité délictuelle lorsqu'une clause compromissoire est prévue au contrat?

Article 7 de la Circulaire de la Cour suprême sur les litiges maritimes et commerciaux internationaux

Case: Wenzhou Huazheng Packaging Co., Ltd v Markem-Imaje (Shanghai) Co., Ltd

c. Application

1. Problèmes de qualité : responsabilité délictuelle ou contractuelle ?

Article 41 Product Quality Law: le fabricant est responsable de l'indemnisation des dommages corporels ou matériels autres que ceux portés au produit défectueux

Case: Liuzhou Jiuyuan Hydraulic Turbine Co., Ltd v Qingyuan Longjing Hydropower Development Co., Ltd.

c. Application

2. Conflits de lois / responsabilité délictuelle

Sur quel fondement baser l'action judiciaire?

Article 46 of PRC Product Quality Law vs Article 122 of General Principles of Civil Law:

- **La loi spéciale prime sur la loi générale**

**“Product defect” (article 46)
double criteria (unreasonable dangers + national or sectorial standards)**

Article 46 of PRC Product Liability Law:

For the purpose of the Law, the defects refer to the **unreasonable dangers** existing in the products that threaten the personal safety or safety of the property of others; where there are **national or sectorial standards** for ensuring human health and personal or property safety that are applicable to products, defects refer to nonconformity to the standards.

“Substandard quality” (article 122)

Article 122 of General Principles of Civil Law (enacted on April 12, 1986):

If a **substandard product** causes **property damage or physical injury** to others, the manufacturer or seller shall bear civil liability according to law.

c. Application

- **Comment qualifier le produit défectueux / article 46 ?**

Double critère : danger déraisonnable + normes nationales ou sectorielles

LI Hualin V Chuxiong Agricultural Machinery Manufacture Company Ltd. et al

c. Application

Danger déraisonnable

1. Mengxuan WU v Pigeon Corporation et al
1. Haibo Shi and Jianmei Cai v Ronggang Huang, Fuqiang Lu, and Zhongshan Jutian Bath and Kitchen Electric Company Ltd.

II. Action sur la base de la responsabilité délictuelle

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

1. Qui poursuivre ?

- (1) Fabricant
- Article 41 de la loi sur la responsabilité civile de la RPC: un fabricant assume la responsabilité délictuelle des dommages causés par son produit défectueux, qu'il soit en faute ou non.

Qui est considéré comme fabricant?

- (i) le fabricant du produit fini ou de ses composants ainsi que de la matière première
- (ii) celui qui se présente comme fabricant en apposant son nom, sa marque ou tout autre élément distinctif sur le produit.
- (iii) lorsque le produit est fabriqué ou produit hors de Chine, toute personne qui importe en Chine un produit pour la vente, la location, la location ou tout autre produit de distribution.

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

1. Qui poursuivre ?

- (1) Fabricant

Réponse de la Cour populaire suprême sur le point de savoir si la victime d'une contrefaçon de produit peut engager une procédure civile contre le titulaire de la marque du produit

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

1. Qui poursuivre ?

(2) Vendeur

Article 42 de la loi sur la responsabilité civile délictuelle

- Vendeur fautif
- Fabricant/fournisseur non identifiés

(3) transporteurs, entreposeurs ou autres

Article 44 de la loi sur la responsabilité civile

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

1. Qui poursuivre ?

Article 43 de la loi sur la responsabilité civile délictuelle

Responsabilité solidaire entre fabricants et vendeurs

- Lorsqu'un dommage est causé par un produit défectueux, la victime peut demander une indemnisation au fabricant ou au vendeur du produit («responsabilité intermédiaire») (loi sur la qualité des produits et loi sur la responsabilité civile délictuelle).
- la partie lésée peut poursuivre le fabricant ou le vendeur et réclamer l'entière responsabilité, ou peut également poursuivre le fabricant et le vendeur ensemble et réclamer une responsabilité solidaire.
- Si le défaut du produit est causé par le fabricant alors que le vendeur a indemnisé le dommage et la victime, le vendeur a un recours contre le fabricant (Loi sur la responsabilité civile délictuelle); vice versa, si un défaut est causé par la faute du vendeur le fabricant a un droit de recours contre le vendeur. ("responsabilité ultime").

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

1. Qui poursuivre ?

Responsabilité délictuelle conjointe

Outre les règles d'indemnisation, les fabricants et les vendeurs peuvent également assumer une responsabilité solidaire s'ils ont commis un délit intentionnel conjoint ou une négligence conjointe.

Lois spécifiques rendent les autres parties conjointement et solidairement responsables avec les fabricants et les vendeurs :

- Un agent / éditeur de publicité qui conçoit, produit ou publie toute fausse publicité concernant un aliment (article 140, Loi sur la sécurité alimentaire).
- Une organisation ou un individu qui recommandent de la nourriture aux consommateurs par le biais de toute fausse publicité ou autre fausse publicité.

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

2. Où poursuivre?

Tribunal du lieu où le fabricant ou le vendeur est domicilié ou du lieu où l'acte s'est produit.

La clause de litige convenue dans le contrat s'applique-t-elle également aux litiges délictuels?

Zhangjiagang Sanfeng Equipment Development Co., Ltd v Tongling Changjiang Copper Co., Ltd.

b. Charge de la preuve

	Burden of Proof of foreign purchaser	Burden of proof of defendant
Claim against manufacturer	To prove: <ol style="list-style-type: none"> (1) The product has defects (2) Foreign purchaser has suffered damages (3) Causal relationship between damages and defects 	<p>-Manufacturer as defendant bear no-fault liabilities: the manufacturer can challenge the proof provided by the foreign purchaser (e.g. product has no defects)</p> <p>-Manufacturer also has the following defenses: a manufacturer shall not be held liable if he can prove that:</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) the product has not been put into circulation (2) the product was not defective when put into circulation (3) the defect could not be found due to scientific and technology level when the products were put into circulation
Claim against other parties (including seller)	To prove: <ol style="list-style-type: none"> (1) The product has defects (2) The defects were caused by the third party (include seller) (3) Foreign purchaser has suffered damages (4) Causal relationship between damages and defects 	<p>Other party as defendant bears fault liabilities: Other party can challenge the proof provided by the foreign purchaser (e.g. product has no defects)</p>
	Where a seller can neither identify the manufacturer nor the supplier of the defective product, the seller shall be subject to the strict liability.	

b. Charge de la preuve

Comment prouver l'existence du produit défectueux ?

Pratique judiciaire non unifiée:

Documentation basique

Ou Rapport d'expert sur demande du plaignant

Ou exigé par le tribunal

Rapport d'expertise médico-légale

Opinion professionnelle d' experts assistants

Opinion des experts de la Cour

b. Charge de la preuve

Avis d'expert:

Interprétations de la Cour populaire suprême prévoient les règles de procédure applicables aux preuves / avis d'experts:

- Le **rapport médico-légal** est la méthode la plus courante pour enquêter sur des problèmes techniques

- **Experts témoins:**

- o les parties doivent faire la demande au tribunal, avec les détails de l'expert proposé, expertise et questions spécifiques. S'ils sont approuvés par le tribunal, les experts peuvent assister au procès.

- o participation à la procédure limiyéesnaux questions techniques concernées.

b. Charge de la preuve

Avis d'expert:

Interprétations de la Cour populaire suprême prévoient les règles de procédure applicables aux preuves / conseils d'experts:

- **Enquêteur judiciaire pour la technologie:**

o le tribunal informe généralement les parties par écrit. Les parties ont le droit de demander la récusation d'un enquêteur au motif, entre autres, qu'il est partie à une affaire, un proche parent d'une partie ou un représentant au contentieux d'une partie intéressée, ou qu'il existe d'autres circonstances susceptibles d'affecter l'impartialité du procès.

Le nom de l'enquêteur doit être indiqué dans le jugement.

b. Charge de la preuve

Rapport d'expert pour prouver l'existence du produit défectueux:

Si l'accident est survenu en Chine, le rapport d'identification doit être délivré par des instituts d'experts qualifiés

Certains tribunaux acceptent un rapport d'identification délivré par des instituts sans qualification mais ayant dans certains domaines particuliers.

Accidents survenus à l'étranger : pas d'exigences unifiées

Légalisation des rapports d'expertise par le consulat chinois

b. Charge de la preuve

Moyens de defense

- Le produit n'a pas été mis sur le marché.
- Au moment de la mise sur le marché du produit, le défaut à l'origine du dommage n'existait pas.
- moyens de défense spécifiques tels que la faute ou l'intention du demandeur (par exemple, une mauvaise utilisation du produit par le demandeur ou la partie endommagée connaissait le défaut mais a continué pour utiliser le produit).

b. Charge de la preuve

Moyens de defense

Limitation de responsabilité

- Toute clause limitative de l'indemnisation par les fournisseurs sur est invalide.
- Les fournisseurs et vendeurs de produits peuvent convenir de se répartir la responsabilité entre eux par le biais de clauses contractuelles (article 40, loi sur la qualité des produits).
- Cependant, ces conditions peuvent être invalidées lorsque le produit cause (article 53, Loi sur les contrats):
 - Blessures personnelles.
 - Dommages matériels en cas d'intention ou de négligence grave.

b. Charge de la preuve

Moyens de defense

Exigences légales concernant la qualité des produits :

- Les produits doivent être conformes à la qualité, notamment en ce qu'ils ne contiennent aucun danger déraisonnable (voir question 2) (articles 26 à 32, loi sur la qualité des produits).
- Les consommateurs ont le droit d'utiliser les produits en toute sécurité lorsqu'ils achètent / utilisent des biens ou des services et de demander si les biens / services vendus sont conformes aux exigences de sécurité des biens et des personnes (article 7, loi sur la protection des consommateurs).

b. Charge de la preuve

Moyens de defense

Périodes de garantie minimales

Pas d'obligation générale de garantie minimale ou de périodes de garantie.

Cependant, période de garantie de sécurité pour certains types de produits.

Les parties peuvent fixer la durée du délai de dépôt d'une réclamation (article 158 du droit des contrats). Si la durée n'est pas précisée, durée raisonnable jusqu'à un maximum de deux ans après réception du produit. Passé ce délai sans réclamation, le produit est réputé conforme aux exigences contractuelles de qualité.

c. Délai de prescription

Article 45 PQL

Deux ans à compter de la date à laquelle le demandeur connaît ou aurait dû connaître le dommage causés par le produit défectueux fabriqué ou vendu par le défendeur.

Le délai de prescription expire dans tous les cas **dix ans** après la livraison du produit défectueux au premier utilisateur, sauf lorsque une période de garantie minimale existe et n'est pas expirée, auquel cas la garantie minimale s'applique.

d. Réparation du préjudice subi

1. Dommage corporel:

Article 44 PQL:

Si dommages corporels :

- (i) les frais et dépenses résultant du traitement et de la réadaptation, tels que les frais médicaux, infirmiers et de voyage
- (ii) perte de revenus due à une absence du travail
- (iii) les coûts de l'équipement d'aide à la vie pour personnes handicapées et les frais de subsistance nécessaires pour la personne handicapée
- (iv) indemnité d'invalidité
- (v) frais funéraires
- (vi) les frais de subsistance nécessaires à ceux qui sont dépendants du défunt

d. Réparation du préjudice subi

Décès:

Interprétation de la Cour populaire suprême sur la Loi pour le jugement des affaires d'indemnisation des dommages corporels

Les dommages sont calculés en fonction du revenu annuel moyen par habitant de l'année précédente dans la ville **ou** le revenu net moyen par habitant de l'année précédente dans la localité, multiplié par 20 ans.

A partir de 60 ans, un an déduit par année passée

A partir de 75 ans, maximum de 5 ans.

Droit à réparation pour les proches parents de la victime:

conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs, grands-parents et petits-enfants

Autres proches

d. Réparation du préjudice subi

Préjudice moral: personnes qui ont subi une atteinte **majeure** à leur santé ou à leur corps

Plusieurs facteurs pris en compte par les tribunaux pour déterminer le montant de l'indemnisation :

- (i) le degré de faute du contrefacteur
- (ii) les moyens, le lieu et la méthode de l'acte délictuel commis,
- (iii) les conséquences de l'acte délictuel
- (iv) l'avantage obtenu par le contrevenant
- (v) Capacité économique du contrevenant
- (vi) le niveau de vie moyen du lieu où se trouve le tribunal.

d. Réparation du préjudice subi

Case summary	Time	Location	Proportion of liability	Compensation
Defects of a car cause death to the driver; Relatives of the death brought claim against the sales company who sold the car to the death	2015	Beijing	Sales company bore 80% of liabilities	Relatives obtained around RMB 960,000 as compensation, among which the compensation for mental impairment is RMB 40,000.
	2018	Jiangsu	Sales company bore 100% of liabilities	Relatives obtained around RMB 910,000 as compensation, among which the compensation for mental impairment is RMB 50,000.
Defects of firework cause disability to the buyer; The buyer brought claim against two sellers of the fireworks	2016	Hubei	Sellers bore 40% of liabilities	The injured person obtained around RMB 250,000 as compensation.

d. Réparation du préjudice subi

2. Dommages matériels

Restauration de la propriété endommagée dans son état d'origine ou versement d'une compensation au prix du marché;

Autre perte grave du fait de la défectuosité du produit

d. Réparation du prejudice subi

Case summary	Time/Location/ Proportion of liability	Compensation
<ul style="list-style-type: none"> - A farmer purchased herbicide from a manufacturer. - After using the herbicide, rice seeds of the farmer died; - Defects were confirmed by identification report 	<ul style="list-style-type: none"> - 2013 - Jiangsu Province - Manufacturer of the herbicide bore 100% of liabilities 	<ul style="list-style-type: none"> - The farmer claimed around RMB 7000 for compensation, including refund of payment for herbicide, losses for reduction of production, labor costs, etc. - Court found the labor costs claimed by the farmer were too high. The Court supported 86% of the compensation demanded by the farmer.
<ul style="list-style-type: none"> - A person bought an electronically powered wheelchair from a sales company. - The battery of the wheelchair exploded and cause property damages to the buyer. 	<ul style="list-style-type: none"> - 2017 - Beijing - Sales company bore 100% of liabilities 	<ul style="list-style-type: none"> - The buyer claimed around RMB 190,000 for compensation, including compensation for burned goods and decoration of the house, compensation for losses suffered by neighbors, etc. - Nearly 100% of the claim was supported by the Court.
<ul style="list-style-type: none"> - A customer bought a car from a sales company; - The car spontaneously combusted and cause property damages; - Defects were identified by the court. 	<ul style="list-style-type: none"> - 2016 - Tianjin - Sales company bore 100% of liabilities 	<ul style="list-style-type: none"> - The buyer claimed around RMB 1,430,000 for compensation, including compensation for the burned car and other costs; - Nearly 83% of the claim was supported by the court.

d. Réparation du préjudice subi

3. Dommages et intérêts punitifs

Article 47 de la loi sur la responsabilité civile délictuelle

Si un producteur ou un vendeur a clairement connaissance du caractère défectueux mais continue néanmoins de le produire ou de le vendre, entraînant la mort ou un grave préjudice à la santé, la victime peut demander des dommages-intérêts punitifs proportionnels.

Méthode de calcul des dommages-intérêts punitifs :

- Etendue du préjudice
- comportement du contrevenant
- 3 fois le montant payé

d. Réparation du préjudice subi

4. Rappel de produits

Obligation de contrôle des produits du fabricant ou du vendeur:

Article 46 de la loi sur la responsabilité civile délictuelle

Système d'alerte et de rappel des produits défectueux en général

Les détails font défaut...

d. Réparation du préjudice subi

5. Autres recours:

Cessation de la violation

Suppression de l'obstruction

Élimination du danger

Restitution des biens

Restauration dans l'état d'origine

Excuses

Élimination des conséquences

Restauration de la réputation.

III. Action sur la base de la responsabilité contractuelle

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

1. Qui poursuivre ?

La partie au contrat à titre principal



a. Qui poursuivre et où poursuivre?

Relation avec la compagnie d'assurance:

Acheteur étranger:

Si un contrat d'assurance a été signé entre le fabricant / vendeur et la compagnie d'assurance PRC, un acheteur étranger (considéré comme un tiers au contrat d'assurance) peut également poursuivre une compagnie d'assurance s'il remplit certaines conditions):

Article 65 de la loi sur les assurances de la RPC:

Lorsqu'un producteur / vendeur cause des dommages à un tiers et que la responsabilité du producteur / vendeur est avérée, la compagnie d'assurance doit, à la demande du producteur / vendeur, indemniser directement le tiers.

Si le producteur / vendeur ne fait pas la demande, le tiers a le droit de réclamer directement une indemnisation auprès de la compagnie d'assurance



a. Qui poursuivre et où poursuivre?

AIG Property Insurance Co., Ltd Guangdong branch v Wesder Corporation and Zhongshan Glanz Electrical Appliances Co., Ltd.

Case summary	Time/Location/ Result	Reasoning:
<ul style="list-style-type: none">- Wesder purchases dryers from a HK company (who purchases from Glanz company) and then the dryers are further sold in France;- Glanz has signed a product liability insurance contract with AIG Guangdong;- The dryer products cause accidents in France;- Wesder asked Glanz and AIG Guangdong to pay damages to Wesder.	<ul style="list-style-type: none">- 2013- Guangdong Province- The Court rejected Wesder's request	<p>Wesder is actually a third party to this insurance contract and</p> <ul style="list-style-type: none">(1) no evidence showing Glanz fails to actively make the request(2) the evidences provided by Wesder are not sufficient to prove that the liability of the producer/seller is determined and Wesder has paid to the French consumers

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

Producteur / vendeur chinois:

Si un contrat d'assurance a été signé, le producteur / vendeur peut demander à la compagnie d'assurance d'indemniser directement le tiers dans l'une des circonstances suivantes:

En vertu d'un jugement judiciaire ou d'une décision arbitrale exécutoire;

En vertu d'un accord entre l'assuré et le tiers;

Toute autre circonstance où la responsabilité est établie.

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

Relation avec la Compagnie d'assurance

(1). La compagnie d'assurance ne peut payer au producteur / vendeur qu'à la condition que le producteur / vendeur ait payé aux tiers lésés.

Article 65

(2) Droit de subrogation contre le fabricant / vendeur.

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

Relation avec la Compagnie d'assurance

Droit de subrogation

Case summary	Time/Location/ Proportion of liability	Compensation
<ul style="list-style-type: none">- Defects of the engine on a cargo ship causes property damages to the owner of the ship;- The owner had taken insurance policy for the ship;- The insurance company paid for the losses suffered by the owner and obtained right of subrogation from the owner to claim for compensation against the manufacturer or the engine;- Product defects were confirmed by identification report.	<ul style="list-style-type: none">- 2016- Hubei Province- Manufacturer of the engine bore 100% of liabilities	<ul style="list-style-type: none">- Insurance company claimed around RMB 2,200,000 for compensation, including repair and re-installation costs, fuel consumption, labor costs, etc.- Nearly 100% of the claim was supported by the Court.

a. Qui poursuivre et où poursuivre?

2. Où poursuivre?

(1) Choix de la loi PRC comme juridiction dans le contrat

(2) Exécution de la décision judiciaire ou sentence arbitrale contre une partie chinoise

(3) Si aucune juridiction sélectionnée dans le contrat:

Article 23 loi de procédure civile : Une action impliquant un différend contractuel relève de la compétence du tribunal du lieu où le défendeur est domicilié ou où le contrat est exécuté.

Article 41 Loi sur l'application de la loi dans les relations civiles liées à l'étranger: les parties peuvent choisir d'un commun accord la loi applicable à un contrat. Si les parties ne choisissent pas, loi du lieu de résidence habituelle de la partie dont les obligations contractuelles reflète le plus les caractéristiques du contrat, ou une loi la plus étroitement associée au contrat.

b. Preuve

1. Existence une relation contractuelle
2. Violation du contrat
3. Dommages causés

c. Délai de prescription

Période d'inspection - Période de garantie de qualité (deux ans) (article 158 de la loi sur les contrats)

Quatre ans à compter de la connaissance ou de la connaissance du défaut (article 129 de la loi sur les contrats)

1. Les parties se sont entendues sur la période de garantie contractuelle
2. En l'absence d'accord entre les parties sur la période de garantie contractuelle
3. Vendeur a ou aurait dû avoir connaissance du défaut
4. Différends relatifs à des contrats de vente internationale de marchandises et à des contrats d'importation et d'exportation de technologies

d. Réparation du préjudice subi

Les dommages-intérêts doivent correspondre à la perte subie (article 114 de la loi sur les contrats):

- Si les dommages sont trop importants, le fabricant ou le vendeur chinois peut demander une réduction de la réparation auprès du tribunal ou de l'arbitre.
- Si les dommages sont inférieurs à vos pertes subies, possibilité de demander une augmentation.

Points d'attention dans le contrat:

- Normes de qualité - normes PRC / normes internationales / normes de votre propre pays
- Expertise
- Période de garantie
- Rappel de produit
- Produit rejeté

d. Réparation du prejudice subi

Case I: Jiepao Electronic Technology Co., Ltd v Qingdao Haixin Import and Export Co., Ltd.

International sales of telephones
Seller: A PRC manufacture located in Qingdao, Shandong province
Purchaser: a Turkish company
Date of Judgment: August 2012
Cause of recall: Government Decree

A Turkish purchaser was forced to recall its telephones purchased from PRC manufacturer.

The contract does not set out relevant provisions regarding quality standards, recall event, or compensation standards, and the court decides that both parties were liable for the damages.

The court ruled that the PRC manufacturer shall bear 60% of the liabilities and refund 60% of the payment to the Turkish purchaser.

Case II: A/SharaldNyborg Corporation v Wuxi Anjiu Auto Vehicle Co., Ltd.

International sales of electric scooters
Seller: A PRC manufacture located in Wuxi, Jiangsu Province
Purchaser: a Danish company
Date of Judgment: January 2013
Cause of recall: High Products Return Rate (90%)

A Danish purchaser was forced to recall its electric scooters purchased from PRC manufacturer.

The parties did not set out a mutually agreed third-party identification institute and relevant provisions regarding this kind of recall and specific definition of fundamental breach of contract, after-sale Maintenance of Products, etc. The Court rejected the claim of the Danish company.

IV. Action sur la base de la responsabilité pénale

Tromperie sur la qualité du produit

Un fabricant ou un vendeur qui mélange ou falsifie des produits, fait passer de fausses imitations pour authentiques, vend des produits à un prix de qualité supérieure ou fait passer des produits non qualifiés comme produits qualifiés est punissable d'une infraction pénale (art. 140).

La pénalité dépend du montant du produit résultant de la vente du produit défectueux:

- ✓ de 50 000 RMB à 200 000 RMB: emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans ou à court terme et / ou une amende de 50% à 200% du produit de la vente
- ✓ de 200 000 RMB à 500 000 RMB: emprisonnement de deux à sept ans et une amende de 50% à 200% du produit de la vente
- ✓ de 500 000 RMB à 2 000 000 RMB: emprisonnement d'au moins sept ans et une amende de 50% à 200% du produit de la vente
- ✓ Supérieur à 2 000 000 RMB: une peine d'emprisonnement de 15 ans à la réclusion à perpétuité et une amende de 50% à 200% du produit de la vente ou la confiscation des actifs

IV. Action sur la base de la responsabilité pénale

Non-respect des normes de sécurité

Si un produit non conforme aux normes prescrites pour la protection de la sécurité des personnes et des biens est fabriqué ou vendu sciemment et entraîne des dommages «graves», une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans et une amende d'un montant 50 à 200% du produit de la vente peuvent être imposés (Art. 146).

Si les conséquences sont «particulièrement graves», une peine d'emprisonnement d'au moins cinq ans et une amende comprise entre 50% et 200% du produit de la vente peuvent être infligées.

IV. Action sur la base de la responsabilité pénale

Éléments subjectifs de l'infraction

Un comportement négligent n'est punissable que si la loi le prévoit (droit pénal, art. 15 (2))

Puisqu'il n'y a pas une telle prescription dans l'art. 140 ou 146 du Code pénal, la conduite délibérée doit être une condition de culpabilité. Une intention spécifique est requise par l'art. 146 du Code pénal en tant qu'élément de l'infraction de «vente». Ce comportement n'est punissable uniquement si le vendeur était au courant de la défectuosité du produit.

IV. Action sur la base de la responsabilité pénale

Personnes pénalement responsables

La responsabilité pénale incombe à l'entreprise ainsi qu'aux personnes physiques spécifiques qui ont agi pour l'entreprise. Une entreprise qui s'est livrée au comportement décrit à l'art. 140-148 du Code pénal sera passible d'une amende (Code pénal, art. 150).

En outre, le gestionnaire directement responsable et les autres personnes directement responsables sont punissables (art. 140 à 148).

V. Sanctions administratives

La loi sur la protection des consommateurs prévoit, sauf si d'autres réglementations spécifiques ne s'appliquent, l'AIC compétente peut imposer des sanctions administratives contre un commerçant qui a enfreint la loi sur la qualité des produits ou d'autres lois ou réglementations pertinentes (art. 50).

Les règles correspondantes figurent dans la loi de normalisation (art. 20) et le règlement de normalisation (art. 33).

Les sanctions administratives énumérées dans la loi sur la protection des consommateurs (art. 56)

- ❖ confiscation des produits illicites;
- ❖ Imposition d'une amende comprise entre une et dix fois la valeur du produit illégal. Si pas de produit illégal, amende pouvant atteindre 500 000 RMB
- ❖ Dans les cas graves, fermeture ou retrait de la licence commerciale.

- fabrication ou vente de produits ne répondant pas aux exigences de protection de la sécurité des personnes et des biens
- produits équipés de fausses pièces, produits de qualité inférieure vendus comme produits de qualité ou produits non conformes vendus comme produits conformes
- fabrication de produits remplacés par décret officiel de l'État, ou vente de biens inefficaces ou détériorés
- déclaration inexacte sur le lieu de fabrication, utilisation fausse ou non autorisée du nom ou de l'adresse de l'usine d'un autre, utilisation fausse ou non autorisée des labels de qualité tels que les symboles d'accréditation ou d'attribution
- vente de produits non inspectés ou mis en quarantaine, si nécessaire, ou falsification des résultats des inspections ou des quarantaines
- induire en erreur un consommateur par de fausses informations sur des biens ou des services

- refuser de se conformer ou tarder à se conformer aux ordonnances émises par les services administratifs compétents concernant la prise de mesures relatives aux produits ou services défectueux, telles que les mesures pour arrêter les ventes, émettre des avertissements, effectuer des rappels ou des traitements inoffensifs, détruire les marchandises, arrêter la production ou les services, etc.
- retard délibéré ou refus déraisonnable des demandes de réparation, de remise à neuf, de remplacement, d'échange, d'achèvement de la quantité de biens ou de compensation du consommateur
- violer la dignité humaine ou la liberté personnelle des consommateurs, ou porter atteinte aux droits des consommateurs d'obtenir la protection de leurs informations personnelles conformément à la loi
- autres circonstances dans lesquelles les lois ou règlements prescrivent qu'une infraction aux droits et intérêts des consommateurs doit être punie



Alina QUACH

Beijing Office: alina.quach@asiallians.com

Tel : +86 10 8523 6016

c/o Wang Jing & Co.

Unit 601, Landmark Tower 1
No. 8 North Dongsanhuan Road,
Chaoyang District,
Beijing 100004, P. R. C.

www.asiallians.com

ASIALLIANS

In cooperation with



Wang Jing & Co.



WTW Taipei Commercial Law Firm



K.Y. Woo & Co

with 11 Offices in China, Hong Kong, Taiwan and Paris